

Campagne Slow Down Move Over - 29 avril - 2 mai 2025

Written by Matt Weir | avril 29, 2025 at 09:30:am



La police de Saint John mènera une campagne de ralentissement et de dépassement du 29 avril au 2 mai 2025. L'objectif de la campagne est de promouvoir la sécurité de tout le personnel d'urgence et de service par l'éducation et l'application de la loi.

Au Nouveau-Brunswick, lorsqu'un véhicule d'urgence ou de service est arrêté sur la route et que ses feux clignotants sont allumés, les conducteurs doivent:

- ralentir jusqu'à la moitié de la limite de vitesse affichée et procéder avec prudence;
- s'assurer qu'il est possible d'avancer en toute sécurité, puis se déplacer vers la gauche, à l'écart du véhicule.
- S'il y a deux voies de circulation ou plus, le conducteur doit se déplacer sur une autre voie

s'il peut le faire en toute sécurité.

Qu'est-ce qu'un véhicule d'urgence autorisé?

-un véhicule conduit par un agent de police ou un agent de la paix désigné

-un véhicule de pompiers ou de lutte contre l'incendie

-une ambulance

Qu'est-ce qu'un véhicule de service?

-une dépanneuse

-un véhicule d'une société privée ou d'une société de services publics

-un véhicule de sécurité routière ou d'entretien sous contrat avec la province du Nouveau-Brunswick.

Quelle est l'amende?

L'amende pour ne pas ralentir et ne pas se déplacer pour un véhicule d'urgence est de **292,50\$** et trois points d'inaptitude.

Ensemble, une communauté sûre, sécuritaire et saine

Pour plus d'informations, visitez Saint John Police Force | [Ville de Saint John, Nouveau-Brunswick](#)